



**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 05/10/2023 à 19H00**

**PRÉSENTS** : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Georges DUQUESNE ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD (arrivée à 19h34) ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Patricia BONNOT ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Freddy MARTIN (procuration à Annette GUEYDAN) ; Joëlle MASSA ; Pierrick PINET ; Christine BROWAEYS (procuration à Georges DUQUESNE) ; Diane FACOMPRESZ (procuration à Pascale DARDIER) ;

**ABSENTS NON EXCUSÉS** :

**Date de la convocation** : 29 septembre 2023

**Secrétaire de séance** : Florence PILLANT

**Ouverture de séance à** : 19h03

**Le quorum est atteint**

**1 – Validation des nouveaux tarifs du service de cantine du SIVU Les Enfants du Solaure**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *VALIDE l'augmentation du tarif de la cantine et les modifications à apporter au règlement intérieur,*
- *AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.*

**2 – Demande de subvention pour l'implantation de chicanes Avenue Georges Coupois**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *DÉCIDE de la mise en œuvre du projet,*
- *SOLLICITE l'inscription de ces projets pour des financements du Conseil Départemental,*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ces projets conformément aux dispositions précédentes*

**3 – Demande de subvention pour la rénovation des anciens locaux de La Poste et du centre de tri**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,*

- *ACCEPTE le coût de l'équipement s'établissant à 128 133,02 € HT soit 153 759,62 € TTC*
- *INSCRIT les crédits budgétaires pour le financement de cette opération,*
- *SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement de l'Etat au titre de la DETR, compte tenu du coût et de son intérêt communal,*
- *SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement du Conseil Départemental, compte tenu du coût et de son intérêt communal,*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,*

#### 4 – Demande de subvention pour la restauration des décors peints de l’Eglise Saint Géraud

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *DÉCIDE de réaliser les travaux de restauration des décors peints, des autels et de la statuaire de l’église Saint Géraud, tels que proposés par le Dossier de Consultation des Entreprises réalisé par l’équipe de maîtrise d’œuvre,*
- *SOLLICITE l’inscription de ce projet pour un financement du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), compte tenu du coût et de son intérêt communal,*
- *SOLLICITE l’inscription de ce projet pour un financement du Conseil Départemental (Projets de Cohérence Territoriale), compte tenu du coût et de son intérêt communal,*
- *SOLLICITE l’inscription de ce projet pour un financement de la Région, compte tenu du coût et de son intérêt communal,*
- *DIT QUE les crédits sont inscrits au budget 2023.*
- *APPROUVE le plan de financement tel qu’énoncé ci-dessus :*
- *MANDATE le Maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,*

#### 5 – Demande de soutien financier pour la rénovation des équipements communaux (intempéries)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’UNANIMITÉ des membres présents et représentés,*

- *SOLLICITE le soutien financier de l’Etat et du Conseil Départemental pour la part restant à charge de la commune après indemnisation de l’assurance.*
- *MANDATE le Maire pour la mise en œuvre de ce dossier,*

#### 6 – Subvention exceptionnelle : Office de Tourisme Cœur de Drôme – Pays de Crest et de Saillans

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 abstention Patricia BONNOT) des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *DÉCIDE d’attribuer la subvention exceptionnelle telle que proposée, soit 1 598,35 euros*
- *DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Chapitre 65, article 6574,*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision*

#### 7– SED – Renforcement du réseau BT à partir du poste du Villard pour sécurisation

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d’Energies de la Drôme, maître d’ouvrage de l’opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS*
- *APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l’exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier*

*La séance est levée à 20h18*

Saillans, le 05 octobre 2023

 Le Maire,  
François BROCARD